



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

**Concours : CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL
Interne - CAPLP et CAER-CAPLP**

Section : GENIE INDUSTRIEL

Option : PLASTIQUES ET COMPOSITES

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Emmanuel SERNA

Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Président du jury

Sommaire

Remerciements.....	3
1. Postes mis au concours 2026.....	4
2. Définition des épreuves	4
a. Textes de référence	4
b. Programme du concours	6
c. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient	6
3. Épreuve d'admissibilité	7
a. Objectifs de l'épreuve	7
b. Commentaires et recommandations	7
4. Épreuve d'admission	9
a. Objectifs de l'épreuve	9
b. Déroulement de l'épreuve	9
d. Commentaires et recommandations	10
5. Informations statistiques.....	14
a. Épreuve d'admissibilité	14
b. Épreuve pratique d'admission	14
c. Résultats jury	15

Remerciements

La lecture et l'évaluation des dossiers de RAEP se sont déroulées de manière dématérialisée.
L'épreuve d'admission s'est déroulée au sein du lycée professionnel Roland Garros (Toulouse) du 16 au 20 mars 2026.

La correction des dossiers de RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

Le jury remercie vivement la cheffe d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ainsi que l'ensemble du personnel du lycée Roland Garros pour l'organisation qui a été mise en place et l'accueil qui lui a été réservé.

1. Postes mis au concours 2026

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre de postes	5	/

2. Définition des épreuves

a. Textes de référence¹

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A – Sections autres que langues vivantes - lettres, anglais-langues vivantes, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- Dimension des marges :

¹ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - ANNEXE III

- droite et gauche : 2,5 cm ;
 - à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- Sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de cette activité ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à disposition du jury.

b. Programme du concours²

Art. 4. Les programmes des épreuves des concours sont, sauf mention contraire, ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau M1 du cycle master.

c. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité 1. Rédaction d'un dossier RAEP	-	1
Épreuve d'admission 2. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	6h	

² Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

3. Épreuve d'admissibilité

a. Objectifs de l'épreuve

Faire part de l'expérience professionnelle acquise durant la période précédant le concours, au travers d'un dossier de reconnaissance d'acquis (RAEP). Le dossier est établi selon les modalités précisées à l'annexe III de l'arrêté du 19 avril 2013.

b. Commentaires et recommandations

Les 2 parties doivent être paginées de façon distincte : 1/2, 2/2 et 1/6 à 6/6.

La qualité de certains dossiers atteste d'une préparation sérieuse à l'épreuve.

Malheureusement, d'autres révèlent une rédaction et une syntaxe difficilement compréhensibles. La structure de certains dossiers ne respecte pas les consignes.

Première partie

Cette partie a été réussie par certains candidats.

La partie activités professionnelles et/ou associatives n'est pas assez développée. Il est attendu que le candidat développe ces activités en lien avec les compétences du métier de professeur³.

Les responsabilités éventuelles exercées au sein des établissements ont été souvent précisées à la satisfaction du jury.

Deuxième partie

Le jury rappelle que les candidats doivent s'assurer qu'ils possèdent les conditions requises⁴ pour concourir.

Le concours vise à recruter des cadres destinés essentiellement à enseigner dans les classes de seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel de la filière des Métiers de la plasturgie et des matériaux composites. Il revient donc aux candidats de s'assurer que les séances pédagogiques soient en lien avec le concours présenté.

Le jury apprécie la présence d'annexes qui enrichissent la/les situation(s) décrite(s).

Si un candidat n'intervient pas en dans ces filières, le jury l'invite à solliciter l'inspection territoriale afin de se rapprocher d'un établissement dispensant cette formation.

Le jury souligne un ensemble de points importants pour l'élaboration du dossier de RAEP :

- Richesse du parcours professionnel dans et hors éducation nationale et adéquation à la construction des compétences requises pour la fonction postulée, compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation ;
- Responsabilités assurées au cours de leur parcours professionnel (en entreprise et au sein de l'Éducation nationale) ;

³ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-475>

⁴ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-un-lycee-professionnel-le-caplp-1399>

- Connaissance des référentiels et des formations professionnelles ;
- Choix et pertinence de la situation et de l'activité professionnelles retenues ;
- Analyse critique de la situation exposée (choix pédagogiques opérés, évaluation et prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, besoins éducatifs particuliers ...) ;
- Maîtrise des techniques, technologiques et professionnelles du domaine de la plasturgie et des matériaux composites ;
- Maîtrise didactique et pédagogique ;
- Approche de l'évaluation et de l'hétérogénéité des élèves ;
- Contenu et forme du dossier.

Éléments transversaux

Le jury souhaite également souligner que, globalement, les dossiers de RAEP présentés lors de cette session ont été d'une grande qualité. La moyenne des dossiers présentés est de 14.74, et la moyenne des dossiers admissibles s'élève à 15.42. Cette qualité s'explique notamment par le fait que ce concours n'avait pas été ouvert pendant plusieurs années, et que les candidats ayant présenté cette session justifiaient déjà d'une solide expérience dans l'enseignement et des conseils et recommandations du rapport de jury de la session 2025.

Il est à noter que le jury constate que le recours aux outils d'intelligence artificielle générative se développe de manière croissante dans l'élaboration des dossiers présentés au concours. Si ces outils peuvent constituer une aide à la réflexion ou une source d'inspiration légitime, le jury tient à rappeler un certain nombre d'exigences fondamentales utiles au candidat.

En premier lieu, toute séquence pédagogique présentée dans le dossier doit témoigner d'une réelle appropriation par le candidat. Un contenu reproduit sans distance critique à partir de propositions générées par une intelligence artificielle ne saurait satisfaire aux attentes du jury, lequel évalue précisément la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances disciplinaires et didactiques, à opérer des choix pédagogiques argumentés et à adapter sa pratique au contexte singulier de sa classe. En second lieu, le jury attache une importance particulière au fait que la séquence pédagogique présentée ait été effectivement mise en œuvre auprès des élèves. Cette expérimentation en classe constitue le fondement d'un regard analytique et critique que le candidat doit développer dans son dossier : retours sur les apprentissages des élèves, ajustements opérés, identification des obstacles didactiques rencontrés. Une séquence non expérimentée prive le dossier de cette dimension réflexive essentielle.

Enfin, le jury souligne que l'usage indifférencié de l'intelligence artificielle tend à produire des séquences standardisées, peu ancrées dans la réalité du terrain et dépourvues de la singularité attendue d'un futur enseignant. Loin de constituer un avantage, cette uniformisation nuit à la capacité du candidat à se distinguer et à démontrer la maîtrise des compétences professionnelles évaluées au concours.

La production de documents personnels destinés aux élèves ou à l'organisation des séquences est fortement recommandée et appréciée par le jury.

4. Épreuve d'admission

a. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence/séance de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de deux activités pratiques, d'une durée de 2 heures chacune. Ces activités pratiques visent la préparation d'une fabrication et/ou la réalisation d'une pièce. Elles s'appuient sur les principaux procédés de plasturgie et de matériaux composites.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel (CAP ou baccalauréat professionnel).

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée l'une des séances de formation constitutive de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

b. Déroulement de l'épreuve

	Durée	Barème
Activité pratique procédé 1	2 heures	5 points
Activité pratique procédé 2	2 heures	5 points
Préparation de l'exposé	1 heure	
Exposé	30 minutes maximum	10 points
Entretien avec le jury	30 minutes maximum	
Total	6 heures	20 points

Durant toute l'épreuve, un ordinateur portable (non connecté au réseau internet) est à la disposition des candidats pour :

- Prendre connaissance de ressources et documents mis à disposition par le jury, dont le référentiel du diplôme concerné ;
- Formaliser les informations prises durant la phase d'activités pratiques ;
- Préparer la présentation numérique de l'exposé.

Aucun dispositif de stockage de données personnel ne peut être utilisé pendant l'épreuve.

Le jury évalue évidemment la qualité de la forme de la présentation numérique de l'exposé mais s'attache principalement au fond.

Le jury a mis tout en œuvre pour que chaque candidat exploite au mieux toutes ses qualités professionnelles et humaines dans cette épreuve. Ainsi le détail des activités pratiques est développé dans les sujets, pour que chaque candidat ait un guide, l'aidant dans la construction des productions pédagogiques attendues.

Durant les activités pratiques, des points d'étape réguliers sont réalisés entre chaque candidat et les membres du jury.

d. Commentaires et recommandations

Chaque candidat doit posséder son équipement de protection individuelle. Le respect des règles de sécurité est déterminant.

La qualité de la prestation de certains candidats atteste de réelles compétences professionnelles en plasturgie ou dans le domaine des matériaux composites. Toutefois, peu d'entre eux disposent d'une réelle polyvalence et maîtrisent pleinement les deux procédés imposés.

Une veille technologique doit être assurée pour répondre aux exigences du référentiel du CAP et Bac Pro Plastiques et Composites, tant sur les procédés que sur les matériaux (ex : recyclage, matériaux bio-sourcés, etc.)

Activité pratique procédé 1

Il s'agissait de réaliser la préparation à l'infusion (sans aller jusqu'au lancement) d'une pièce en composite.

But de l'épreuve : évaluer l'aptitude du candidat à :

- Conceptualiser son travail (schématisations).
- Justifier des choix techniques.
- Réaliser les différentes tâches inhérentes à cette technique de mise en œuvre, dont des calculs.
- Contrôler une pièce.

Bilan :

- Les règles d'hygiène et de protection étaient globalement bien respectées, notamment celles sur l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (EPI).
- Certains candidats étaient des spécialistes des thermoplastiques et ne connaissaient et/ou ne pratiquaient pas suffisamment cette technique de mise en œuvre des composites.
- De ce fait, très peu sont allés au bout de l'épreuve.
- L'organisation sur le poste de travail n'était généralement pas assez rigoureuse et réfléchie.
- De même concernant la conceptualisation du montage global permettant l'optimisation des activités.
- Enfin, certains se sont montrés trop fatalistes et découragés.

Conseils :

- Les candidats doivent comprendre les attentes de l'épreuve et s'astreindre à ne pas sortir de ce cadre.
- Ils doivent organiser leur poste de travail et le maintenir continuellement efficace, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ils doivent mener avant toute réalisation une réflexion sur l'ordonnancement des tâches à réaliser.

Activité pratique procédé 2

Il s'agissait de réaliser par un procédé d'injection la 1^{ère} pièce conforme en s'appuyant sur le questionnaire proposé dans le dossier réponses.

But de l'épreuve : évaluer l'aptitude du candidat à :

- Conceptualiser son travail.
- Justifier des choix techniques.
- Réaliser les différentes tâches inhérentes à cette technique de mise en œuvre, ainsi que des calculs préparatoires.
- Contrôler la moulée selon une pièce type et une gamme de contrôle.

Bilan :

- Les règles d'hygiène et de protection ont été respectées, notamment celles sur l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (EPI).
- Certains candidats étaient des spécialistes des composites et ne connaissaient pas ou très peu la technique d'injection des thermoplastiques.
- Certains candidats ne connaissaient pas la marque de presse à injecter. Une personne ressource était disponible pour en présenter l'interface.
- Les candidats ne maîtrisant pas ou peu la technique d'injection ont tout de même fait l'épreuve dans un bon état d'esprit.
- Certains candidats n'ont pas utilisé les ressources fournies.

Conseils :

- Les candidats doivent prendre le temps de comprendre les attentes de l'épreuve et s'astreindre à ne pas sortir de ce cadre.
- Ils doivent assurer une veille technologique et s'imposer de pratiquer et/ou se former à l'ensemble des techniques présentes dans le référentiel du Bac Professionnel « Plastiques et Composites ».
- Ils doivent mener avant toute réalisation une réflexion sur l'ordonnancement des tâches à réaliser.

Exposé et entretien avec le jury

Une connaissance sérieuse et l'exploitation du référentiel sont attendues. Les notions de progression / plan prévisionnel de formation / stratégie de formation, séquence, séance, objectif et compétence doivent être maîtrisées.

La lecture et l'interprétation du référentiel sont maîtrisées par une majorité des candidats. Les compétences et les savoirs associés sont très souvent cités, les activités et tâches, entrées d'une situation d'apprentissage, dans une moindre mesure.

La forme de l'évaluation est souvent citée par les candidats mais les critères et les indicateurs de la performance des élèves sont rarement définis, de même que les modalités d'évaluation des compétences.

Les objectifs d'apprentissage, tels que rédigés par une majorité de candidats, sont rarement opérationnels et évaluables.

Les activités pratiques ont globalement été insérées dans la proposition pédagogique mais elles ont été reprises dans leur ensemble, sans modification, sans présentation et/ou analyse des données, des ressources, de la mise en situation, des analyses conduites et des résultats obtenus.

Un exemple de fiche de préparation de séquence / séance figurait dans le PC remis aux candidats. Son exploitation a permis à certains candidats, outre le fait de gagner du temps, d'exposer des contenus et de les argumenter conformément aux attendus du jury.

Le jury préconise aux candidats les éléments suivants :

- Démarrer l'exposé par une courte présentation de sa situation actuelle et de son parcours professionnel. Cette brève présentation ne doit pas excéder 4 à 5 minutes.
- Exploiter davantage les éléments de l'activité pratique (les données, les ressources, la mise en situation, les analyses conduites et les résultats/productions obtenus). Ces éléments peuvent habilement illustrer la situation d'enseignement présentée et/ou induire des problématiques, des situations d'apprentissage nouvelles et originales.
- Porter une plus grande attention à la formulation des objectifs d'apprentissage qui doivent être opérationnels et évaluables, de même que la précision des critères et indicateurs d'évaluation.

Lors de la partie pratique, le jury a constaté que le recours à l'intelligence artificielle se généralisait, parfois sans maîtrise de l'écriture d'un prompt ni regard critique sur les réponses obtenues. Ce faisant, le candidat vient substituer l'outil à sa propre réflexion, là où celui-ci devrait au contraire la prolonger et l'enrichir et l'expliquer.

Il convient donc, lors de la projection d'une réponse de l'intelligence artificielle, de maîtriser l'ensemble des notions évoquées par cette dernière et de justifier les choix faits en argumentant au regard de la didactique de la discipline.

Critères d'évaluation de l'épreuve :

La conception d'une situation d'enseignement (séquence, séance) répondant au niveau et compétences imposés pour 70% de la note, dont :

- Les prérequis, les tâches professionnelles et compétences visées sont exposés, en adéquation avec le référentiel et en nombre raisonnable.
- Les activités des apprenants et leur enchaînement sont exposés et argumentés.
- Les activités pratiques réalisées sont replacées dans le contexte de la séance ou de la séquence de formation attendue.
- Les ressources et moyens nécessaires pour conduire la séance de formation sont identifiés et adaptés.
- Les propositions didactiques et pédagogiques du candidat sont cohérentes, s'inscrivent dans une logique d'approche par compétences et reposent sur un contexte et une situation professionnelle définis.
- Les conditions et critères d'évaluation de la performance sont précisés et pertinents. Les indicateurs sont mesurables.

La communication du candidat pour 30% de la note :

- Clarté de l'exposé.
- Maîtrise de l'expression écrite et orale.
- Pertinence et qualité d'argumentation.
- Le vocabulaire pédagogique et professionnel est précis et adapté.

5. Informations statistiques

a. Épreuve d'admissibilité

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre d'inscrits	13	
Nombre de candidats ayant transmis leur RAEP	12	
Nombre de candidats admissibles	11	
Pourcentage d'admissibles par rapport aux candidats qui ont transmis leur RAEP	91.7	

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Note la plus basse /20	7.20	
Note la plus élevée /20	19.10	
Moyenne de l'épreuve /20	14.73	

Notes obtenues par les candidats :

- Seuil d'admissibilité : 10.70 / 20
- Moyenne des admissibles : 15.42 / 20

Intervalles de notes	Nbre de notes obtenues par les présents		Nbre de notes obtenues par les admissibles	
	CAPLP interne	CAPLP CAER	CAPLP interne	CAPLP CAER
0 ≤ et < 6	0		0	
6 ≤ et < 8	1		0	
8 ≤ et < 12	2		2	
12 ≤	9		9	
Total des candidats	12		11	

b. Épreuve pratique d'admission

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre d'admissibles	11	
Nombre de candidats présents	11	
Nombre de candidats admis	5	

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	CAPLP interne	CAPLP CAER
Note la plus basse /20	8.70	
Note la plus élevée /20	15.09	
Moyenne /20	11.66	

Notes obtenues par les candidats

- Moyenne des admis : 13.62 / 20

Intervalles de notes	Nbre de notes obtenues par les admissibles	
	CAPLP interne	CAPLP CAER
$0 \leq \text{et} < 6$	0	
$6 \leq \text{et} < 8$	0	
$8 \leq \text{et} < 12$	6	
$12 \leq$	5	
Total des candidats	11	

c. Résultats jury

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre de candidats admissibles	11	
Nombre de candidats remplissant les conditions d'admissibilité	13	
Nombre de candidats présents	11	
Nombre de candidats admis	5	
Nombre de candidats admis sur la liste complémentaire	0	
Moyenne des notes obtenues par le premier admis /20	16.06	
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis /20	13.15	
Moyenne générale des admis /20	14.74	